

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	
Délibération n° 7	Conseil Municipal du Mercredi 10 juin 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.5 – Politique de la Ville
<p>Le Mercredi dix Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 03/06/2020</p> <p>Membres présents : 32 puis 33 (arrivé de Sébastien BAILLET à 18 h 50)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2 puis 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 12/06/2020</p>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoints</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Sébastien BAILLET (arrivé à 18 h 50) à Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> 0</p> <p><b>Votants :</b> 33</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Marine NEMPONT</p>
<p><b>Objet</b> : Contrat de ville – Validation de la programmation 2020 et de son financement.</p>	
<p><b>Rapporteur</b> : Monsieur Le Maire</p>	
<p><b>Synthèse de la délibération</b> :</p>	<p>Contrat de Ville – Validation de la programmation et de son financement.</p>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'appel à projets 2020 relatif au contrat de ville d'Étaples-sur-mer défini sur la base des thématiques suivantes : cohésion sociale, emploi, développement économique, habitat et cadre de vie, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, promotion de la citoyenneté,

**Vu** la délibération n° 2020-23 du 27 février 2020 de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

**Considérant** les arbitrages réalisés d'une part, par le comité de validation le 10 octobre 2019, et d'autre part, par le comité des financeurs le 11 février 2020,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** d'approuver la programmation ci-après exposée et d'accepter le financement énoncé, soit 8 600 € à la charge de la Commune d'Etaples-sur-mer :

Porteur	Intitulé action	Pilier concerné	Coût total action	Financement						
				Etat : CGET	Droit commun	CA2BM	Dpt	Fonds Propres	CAF	Communes
<b>AAP Politique de la Ville 2020</b>										
CCAS	Programme Réussite Educative	cohésion sociale/éducation	70 000 €	56 000 €					6 500 €	7 500 €
Ville d'etaples	clap'ados	cohésion sociale/éducation	5 500 €	2 200 €		2 200 €				1 100 €
<b>Total :</b>			<b>75 500 €</b>	<b>58 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>8 600 €</b>

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 12 Juin 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.